

LIFE

Cadre légal	Règlement (UE) N°1293/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (« LIFE ») http://www.europedirectplr.fr/wp-content/uploads/Life.pdf
Durée programme	2014-2020
Budget	3,4 milliards euros
Objectifs généraux	<p>Le programme LIFE poursuit les objectifs généraux suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ contribuer à opérer une transition vers une économie efficace dans l'utilisation des ressources, à faible intensité de carbone et résiliente aux effets du changement climatique, à protéger et à améliorer la qualité de l'environnement, et à stopper et à inverser le processus d'appauvrissement de la biodiversité, en appuyant le réseau Natura 2000 et en luttant contre la dégradation des écosystèmes; ◆ améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de l'application de la politique et de la législation de l'Union en matière d'environnement et de climat et catalyser et promouvoir l'intégration sur les plans politique et financier des objectifs en matière d'environnement et de climat dans les autres politiques de l'Union et dans les pratiques des secteurs public et privé, y compris par un renforcement des capacités des secteurs public et privé; ◆ contribuer à une meilleure gouvernance en matière d'environnement et de climat à tous les niveaux, grâce notamment à une meilleure participation de la société civile, des ONG et des acteurs locaux. <p>Ces objectifs sont poursuivis dans le cadre de deux sous-programmes, "Environnement" et "Action pour le climat".</p> <p>Chaque sous-programme est composé de trois domaines prioritaires poursuivant des objectifs spécifiques.</p>



Actions financées

Le programme LIFE fait appel à, et soutient, plusieurs types de projets.

4 types de projets traditionnels :

1. Les «**projets pilotes**» sont les projets dans lesquels est appliquée une technique ou une méthodologie qui n'a pas été appliquée ou expérimentée avant, ni ailleurs, qui offrent des avantages environnementaux ou climatiques potentiels par rapport aux meilleures pratiques actuelles et qui peuvent être appliqués à un stade ultérieur à une plus grande échelle pour des situations similaires.
2. Les «**projets de démonstration**» sont les projets qui mettent en pratique, expérimentent, évaluent et diffusent des actions, des méthodologies ou des approches qui sont nouvelles ou inconnues dans le contexte spécifique du projet, tel que le contexte géographique, écologique ou socio-économique, et qui pourraient aussi être appliquées ailleurs dans des circonstances similaires.
3. Les «**projets faisant appel aux meilleures pratiques**» sont les projets qui appliquent des techniques, des méthodologies et des approches appropriées, efficaces sur le plan des coûts et reflétant l'état de la technique, compte tenu du contexte spécifique du projet.
4. Les «**projets d'information, de sensibilisation et de diffusion**» sont les projets visant à soutenir la communication, la diffusion d'informations et la sensibilisation dans les domaines des sous-programmes « Environnement » et « Action pour le climat ».

et des **types de projets plus innovants :**

1. Les "**projets intégrés**" sont les projets mettant en œuvre à une grande échelle territoriale, en particulier régionale, multirégionale, nationale ou transnationale, des stratégies ou des plans d'action en matière d'environnement ou de climat qui sont requis par la législation environnementale ou climatique spécifique de l'Union
2. Les "**projets d'assistance technique**" sont les projets qui, au moyen de subventions à l'action, fournissent un soutien financier destiné à aider les demandeurs à préparer des projets intégrés
3. Les "**projets de renforcement des capacités**" sont les projets qui, au moyen de subventions à l'action, apportent un soutien financier aux activités nécessaires pour renforcer la capacité des États membres, y compris les points de contact LIFE nationaux ou régionaux
4. Les "**projets préparatoires**" sont les projets identifiés prioritairement par la Commission, en collaboration avec les États membres, pour répondre à des besoins spécifiques liés à la mise en œuvre et à l'élaboration de la politique et de la législation de l'Union dans les domaines de l'environnement ou du climat.

<p>Appel propositions</p>	<p>Lien appels à propositions LIFE 2018: http://ec.europa.eu/environment/life/funding/life2018/index.htm</p> <p>Les subventions du programme LIFE sont attribuées pour le sous-programme environnement comme pour le sous-programme climat, via des appels à projets annuels, publiés au printemps. Pour le sous-programme climat, l'appel à projets se clôture à la fin de l'été, avec le dépôt d'un dossier complet. Depuis 2018, pour le sous-programme environnement, la sélection des projets se fait en deux étapes (dépôt d'une note de synthèse de 10 pages en juin et, si le projet passe la première étape de sélection qui se tiendra en octobre, dépôt d'un dossier complet en janvier de l'année suivante).</p>
<p>Documentation utile</p>	<p>Programme de travail pluriannuel LIFE pour 2018-2020 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32018D0210&from=EN</p>
<p>Contact européen</p>	<p>Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME) Unité B3 – LIFE et CIP (programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation) Mme Beatriz Yordi Aguirre E-Mail : http://ec.europa.eu/easme/contact_en.htm Site web : http://ec.europa.eu/easme/index_en.htm</p>
<p>Contact national</p>	<p>Ministère de la transition écologique et solidaire Volet Nature et biodiversité M Frédéric Ruyschaert Tel : + 33 (0)1.40.81.30.46 E-mail: lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr Volets politique environnement et gouvernance, information et communication M Matthias Bigorgne E-mail: lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr Volet climat M. Jonathan Hess Tel : + 33 (0)1.40.81.99.52 E-mail: lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr Site web https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/programme-europeen-financement-life</p>
<p>Contact Occitanie Pyrénées Méditerranée</p>	<p>DREAL 520 allée Henri II de Montmorency 34064 Montpellier - CS 69007 - Cedex 02 Tel : 04 34 46 64 00 Web : http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/?page=sommaire</p>
<p>Date mise à jour</p>	<p>14 octobre 2018</p>